
**AO-XXX RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT RELATIF À LA CIRCULATION ET
AU STATIONNEMENT (1171)**

LE CONSEIL DÉCRÈTE CE QUI SUIT :

1. L'annexe « H » du *Règlement relatif à la circulation et au stationnement* (1171) est modifiée l'ajout de l'alinéa e) à l'article 1 visant les règles de stationnement applicables sur le côté est de l'avenue Querbes et par la modification de la numérotation des alinéas f) et g) :
 - « e) sur la partie de cette avenue comprise entre un point situé à une distance de 40 mètres au sud de l'avenue Bernard et un autre point situé à une distance de 30 mètres vers le sud : arrêt interdit de 8h à 17h du lundi au samedi. De plus, stationnement prohibé de 7h à 9h le mercredi, du 1er avril au 30 novembre ;
 - f) sur la partie de cette avenue comprise entre un point situé à une distance de 40 mètres au sud de l'avenue Van Horne et un autre un point situé à une distance de 31 mètres au sud de cette même avenue : stationnement prohibé en temps, du 30 novembre au 1er avril ;
 - g) sur la partie de cette avenue comprise entre un point situé à une distance de 31 mètres au sud de l'avenue Van Horne et cette dernière avenue : stationnement prohibé en tout temps. »
2. L'annexe « C » du *Règlement relatif à la circulation et au stationnement* (1171) est modifiée l'ajout remplacement de la ruelle suivante sous les avenues et ruelles à direction unique :

« la ruelle au sud de l'avenue Bernard entre les avenues Querbes et Bloomfield avec circulation vers l'ouest à l'exception des camions de livraison »
3. Le présent règlement modifie le *Règlement relatif à la circulation et au stationnement* (1171) pour en faire partie intégrante;
4. Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi.

ADOPTÉ PAR LE CONSEIL D'ARRONDISSEMENT D'OUTREMONT LORS DE SA SÉANCE ORDINAIRE TENUE LE XXX 2022.

Laurent Desbois
Maire de l'arrondissement

Me Julie Desjardins
Secrétaire d'arrondissement

Avis de motion et dépôt du projet de règlement :	4 avril 2022
Adoption du premier projet de règlement :	4 avril 2022
Adoption du règlement :	2 mai 2022
Publication :	XX mai 2022
Entrée en vigueur :	XX mai 2022
